

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

Arrêté du 24 février 2025

**relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Innsbruck (Autriche) en tant
que déléguée de l'ambassadeur de France à Vienne**

NOR : EAEF2505628A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 modifié relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, notamment ses articles 12 et 14,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Andrea PEGGER, consule honoraire de France à Innsbruck, est autorisée à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- 1° délivrance de certificats de résidence ou de changement de résidence ;
- 2° certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents.

Article 2

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Fait le 24 février 2025.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de l'administration des Français,

S. JAUNET